



DIPLÔME

**Licence professionnelle Science, technologies, santé
mention Métiers de l'aménagement du territoire et de
l'urbanisme parcours Collaborateur Géomètre :
Assistant d'opérations foncières**

Code : LP15801A



Niveau d'entrée : Bac + 2

Niveau de sortie : Bac + 3, Bac + 4

ECTS : 60

Déployabilité

Apprentissage : Formation pouvant se suivre en apprentissage

Formation initiale : Formation pouvant être suivie par des étudiants

Package : Formation pouvant se suivre en s'inscrivant à un "package" (groupe d'enseignements indissociables)

Contrat de professionnalisation : Formation pouvant se suivre en contrat de professionnalisation

Objectifs pédagogiques

- S'initier et connaître les **principes généraux du droit** : notions et mécanismes fondamentaux du système juridique français institutionnel, administratif et juridictionnel.
- Appréhender la **procédure de bornage** et les autres opérations de **délimitations foncières**.
- Connaître le **droit** et les grands **principes de la copropriété des immeubles bâtis** et de la division en volumes.
- Acquérir les compétences théoriques sur les principales notions d'**aménagement du territoire** (urbanisme opérationnel) et les appliquer.
- **Acquisition topographique 3D** : scanners, drones, GNSS, stations totales, etc...

Compétences et débouchés

- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Identifier et analyser les besoins du client.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Utiliser les outils topographiques, acquérir des mesures et calculer les coordonnées.
- Réaliser une implantation en planimétrie et altimétrie d'un ouvrage selon des plans projet et en respectant des contraintes.
- S'initier et connaître les principes généraux du droit en abordant les notions et mécanismes fondamentaux du système juridique français concernant son organisation tant institutionnelle, administrative que juridictionnelle.
- Appréhender la procédure de bornage et les autres opérations de délimitations foncières pour accompagner le géomètre-expert dans ces opérations.
- Connaître le droit et les grands principes de la copropriété des immeubles bâtis et de la division en volumes pour accompagner le géomètre-expert dans ces opérations.
- Acquérir les compétences théoriques sur les principales notions d'aménagement du territoire (urbanisme opérationnel) et les appliquer.
- Connaître les différents instruments de mesure topographique permettant d'obtenir un semis ou un nuage de points : récepteurs GNSS, stations totales, scanners, drones, etc...
- Maîtriser les méthodes d'acquisitions liées aux différents types d'instruments et de traitement des données : contrôles, calculs, modélisation 3D, tachéométrie, lasergrammétrie, photogrammétrie, etc...

Méthodes pédagogiques

Les enseignements théoriques, couplés à des mises en application en travaux dirigés et travaux pratiques sur matériels et logiciels métiers permettront une professionnalisation rapide. L'espace numérique de formation du Cnam (Moodle) permet à chaque enseignant de rendre accessible des ressources spécifiques à ses enseignements. Des modalités plus détaillées seront communiquées au début de chaque cours.

Modalités de validation

Pour chaque enseignement de la licence, le contrôle des connaissances s'effectue sous la forme d'un contrôle continu et/ou d'un examen terminal individuel ou en groupe. Les épreuves qui visent à vérifier l'acquisition des compétences peuvent être orales ou écrites ou à distance.

Les convocations aux épreuves, le déroulement de celles-ci et l'absence du candidat sont régis par les dispositions du règlement national du contrôle des connaissances.

Les modalités d'évaluation des compétences et de contrôle des connaissances sont spécifiques à chaque unité d'enseignement ou unités d'activité et sont proposées par l'enseignant responsable et validées par le conseil de perfectionnement. Elles seront précisées dans la partie spécifique du règlement de la licence ou le descriptif des unités qui composent le diplôme.

La note de règlement n°2015-03 décrit la mise en œuvre du principe de compensation dans les licences générales du Cnam.

Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignements sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'auditeur y a obtenu la moyenne.

Le diplôme de licence est obtenu lorsque tous les crédits d'un parcours ont été capitalisés et plus particulièrement :

Avoir la moyenne par le jeu des compensations à l'ensemble des unités d'enseignement. Toutefois, une note inférieure à 8/20 à l'unité Topographie est éliminatoire.

Avoir une note supérieure à 10 dans le cadre du projet tuteuré

Avoir une note supérieure à 10 dans la cadre du rapport d'activité final

Produire une attestation de passage de test en langue étrangère et plus spécifiquement pour ce parcours, un test d'anglais.

Prérequis et conditions d'accès

En L3, les postulants doivent être titulaires d'un diplôme Bac + 2 dans les sciences et techniques industrielles (L2, BUT2, BTS ou autres diplômes de la spécialité de niveau 5) ou pourront faire valoir, dans le cadre de la VAPP (selon la procédure en vigueur au Cnam), deux années (120 ECTS) de formation post-baccalauréat, dans les sciences et techniques industrielles.

MENTIONS OFFICIELLES

Code RNCP

40986

Date d'enregistrement au RNCP

30/05/2025

Date de l'échéance de l'enregistrement au RNCP

31/08/2030

Mots-clés

[Aménagement du territoire](#)

Informations complémentaires

Type de diplôme

[Licence professionnelle](#)

Formacode

Aménagement territoire [12534]

Code du parcours

LP15801

Modules d'enseignement

- [Aménagement et Urbanisme opérationnel](#)
- [Anglais technique S5](#)
- [Bornage](#)
- [Communication professionnelle S5](#)
- [Copropriété et division en volumes](#)
- [Expérience professionnelle](#)

- [Implantation](#)
- [Management d'équipe S5](#)
- [Projet tuteuré](#)
- [Référentiel foncier et juridique](#)
- [Techniques des mesures et acquisition](#)
- [Topographie S5](#)

Blocs de compétences

Un bloc de compétences est constitué d'un ensemble d'Unités qui répond aux besoins en formation de l'intitulé du bloc.

Les unités ci-dessus sont réparties dans les Blocs de compétences ci-dessous.

Chaque bloc de compétences peut être validé séparément.

Information non disponible, pour plus d'information veuillez [contacter le Cnam](#)